



RÈGLEMENT DU TROPHEE SENIORS et CRITERIUM SENIORS

Mardi 15 et mercredi 16 octobre 2024
Saint-Malo Golf Resort

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux. Il peut être modifiable à tout moment sur la décision du Comité de l'Épreuve.

Conditions de participation :

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35 € ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- Avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve
- Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf. La licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé et le droit de jeu fédéral doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

Cadets : Les joueurs sont autorisés à être caddeyés par une personne de leur choix.

Formule : Simple Stroke Play 36 trous – 18 trous par jour

Messieurs : 5578 m par 72, sss 70, slope 128 marques jaunes.

Dames : 4722 m par 72, sss 71.1, slope 129 marques rouges.

Limite d'index : maximum **15.5** pour les Messieurs et maximum **18.5** pour les Dames. L'index pris en compte sera celui à la date du **Mardi 1^{er} Octobre 2024**, tel que communiqué sur Extranet.

Messieurs : Critérium Index **24,5** maximum, Dames : Critérium Index **27,4** maximum.

Inscription :

Bulletin d'inscription sur le site de : www.saintmalogolf.com

Par courrier : Domaine de Saint-Yvieux - 35540 Tronchet

Par mail : golf@saintmalogolf.com

Pour valider son inscription le joueur doit nous retourner le formulaire d'inscription complété avec le chèque pour le règlement du droit d'engagement à l'ordre du SAINT MALO GOLF RESORT.

La clôture des inscriptions sera le **Mardi 1^{er} Octobre 2024.**

La liste des joueurs retenus et une éventuelle liste d'attente seront publiées sur le site à partir du 04/10/2024. Champ de participants limité à 96 joueurs. Si le nombre de candidatures à la clôture des inscriptions dépasse cette limite, les inscrits seront retenus conformément aux directives édictées dans le Vade-mecum 2023 (§ 1.2.1-4/7 : Forme de jeu).

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

- 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames, qui seront attribuées par ordre des index à la date de clôture des inscriptions.
- les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Tirage des départs :

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48H et au plus tard à midi la veille du 1er tour.

- 1^{er} jour : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 derniers joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

- 2^e jour : En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant.

Ouverture d'une catégorie Critérium : Les joueurs du Trophée Seniors sont prioritaires et doivent partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre ces épreuves dans les parties

Affichage des départs et sur le site www.saintmalogolf.com

Comité de l'épreuve :

Le Comité de l'épreuve sera composé : François MOUROCQ (Directeur du Saint Malo Golf Resort), Yann KERVILLA (Enseignant) et de BARREAU Gérard (Arbitre).

Droit d'engagement :

Joueurs extérieurs : 90€

Membres : 45€

Tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs ne sera pas remboursé.

Il comprend une journée d'entraînement le **lundi 14 octobre** pour l'entraînement et les 2 jours de compétition (départs à réserver auprès de l'accueil au 02.99.58.98.99 ou à golf@saintmalogolf.com)

Départage :

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou. N.B. : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement

Saint Malo Golf Resort

Saint-Yvieux, 35540 Le Tronchet.

Tél : 02 99 58 98 99 - Fax : 02 99 58 10 39.

E-mail : golf@saintmalogolf.com - Site : www.saintmalogolf.com